

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du Conseil de la municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière, tenue en public le 4 novembre 2019 à 20 heures et à laquelle étaient présents messieurs André Poulin, André Leclerc, Sébastien Leclerc, Patrice Lemay et madame Lina Trépanier formant quorum sous la présidence de madame Denise Poulin, maire.

Absent :

Heure du début de la séance ordinaire : 20 heures.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie de projet du procès-verbal ont été remis 72 heures avant la journée de cette séance.

1. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. GREFFE ET GESTION ADMINISTRATIVE

350-11-2019

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 4 NOVEMBRE 2019

1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance

2. Présentation et adoption de l'ordre du jour

3. Greffe et gestion administrative

3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019

3.2 Approbation des comptes du mois

3.3 Dépôt du rapport financier en date du 30 octobre 2019

3.4 Approbation des factures

3.5 Approbation du calendrier des séances ordinaires et extraordinaires 2020

3.6 Approbation du congé des Fêtes 2019-2020

3.7 Approbation du calendrier des congés fériés 2020

3.8 Dépôt du rapport des intérêts pécuniaires

3.9 Approbation des frais de refinancement relatif à un emprunt

3.10 Adoption du contrat de travail de Josée Martineau

3.11 Approbation de don "Pour un meilleur Noël chez-nous"

3.12 Dépôt de l'organigramme de l'administration municipale

3.13 Approbation pour la signature d'un bail de location avec M. Marius Cloutier

4. Sécurité publique

4.1

5. Transport et hygiène du milieu

5.1

6. Santé et bien-être

6.1

7. Aménagement et urbanisme

7.1 Adoption du procès-verbal de CCU

7.2 Avis de motion - Dérogation mineure au 1096, rang St-Charles

8. Développement économique

9. Loisirs et culture

9.1 Annulation de la résolution #347-10-2019

9.2 Autorisation de déposer et de signer une demande au programme Entente bilatérale intégrée Canada-Québec

9.3 Approbation de la demande de versement de subvention du comité des loisirs 2018 et 2019

10. Divers

11. Période de questions aux contribuables

12. Levée de la séance

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que Madame le Maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire;

En conséquence,

Sur la proposition de Lina Trépanier, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents,

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les modifications et les ajouts suivants :

Ajouts: 10.1 Approbation de la gratuité des locaux municipaux pour les organismes de St-Édouard

Report: 9.3 Approbation de la demande de versement de la subvention au comité des loisirs

3. GREFFE ET GESTION ADMINISTRATIVE

3.1

351-11-2019

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2019

a) Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie des procès-verbaux des séances mentionnées en titre, la directrice générale/ secrétaire - trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

b) Commentaires et/ou corrections : Aucun

Sur la proposition de Patrice Lemay, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE le Conseil adopte le procès-verbal du 7 octobre 2019 tel que rédigé.

QUE madame le maire et la directrice générale / secrétaire-trésorière soient par la présente résolution autorisées à le signer.

3.2

352-11-2019

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer 72 heures auparavant et qu'ils en ont pris connaissance;

En conséquence,

Sur la proposition de Patrice Lemay, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents,

QUE les listes des comptes compressibles et incompressibles du 30 octobre 2019 au montant de **181,277.18\$** incluant les salaires soient adoptées telles que présentées et détaillées comme suit :

Salaires	38,226.50\$
Comptes à payer	20,136.19\$
Déboursés	120,687.44\$
À approuver en résolution	2,227.05\$

3.3

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER NON FERMÉ POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 30 OCTOBRE 2019

La directrice générale / secrétaire -trésorière a déposé le rapport financier non fermé de la Municipalité en date du 30 octobre 2019 et est disposée à répondre aux questions.

3.4

353-11-2019

APPROBATION FACTURES

Paiement de la facture de Lavery Avocats au montant de 1,520.55 \$ pour services professionnels.
Que ce montant soit pris au poste budgétaire #02 120 00 412.

Paiement de la facture de Lavery Avocats au montant de 706.50 \$ pour services professionnels.
Que ce montant soit pris au poste budgétaire #02 120 00 412.

Sur la proposition de André Poulin, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents,

QUE la liste des factures au 30 octobre 2019 soit adoptés telle que présentée.

3.5

354-11-2019

APPROBATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES DE 2020

Séances ordinaires : 13 janvier, 3 février, 2 mars, 6 avril, 4 mai, 1 juin, 6 juillet, 10 août, 14 septembre, 5 octobre, 2 novembre et 7 décembre.

Séances extraordinaires : 9 janvier et 14 décembre.

Sur la proposition de André Leclerc, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents,

D'ADOPTER le calendrier des séances ordinaires et extraordinaires tel que présenté.

3.6

355-11-2019

APPROBATION DU CONGÉ DES FÊTES 2019-2020

Sur la proposition de Lina Trépanier, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents,

QUE le bureau municipal sera fermé pour le congé des Fêtes du Lundi 23 décembre 2019 au vendredi 3 janvier 2020.

3.7

356-11-2019

APPROBATION DES CONGÉS FÉRIES 2020

Vendredi saint	10 avril 2020
Lundi de Pâques	13 avril 2020
Fête des Patriotes	18 mai 2020
St-Jean-Baptiste	24 juin 2020
Fête du Canada	29 juin 2020
Fête du travail	7 septembre 2020
Action de Grâce	12 octobre 2020
Congés des Fêtes	à déterminer

Sur la proposition de André Poulin, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents,

D'ADOPTER le calendrier des congés fériés 2020 tel que présenté.

3.8

DÉPÔT DU RAPPORT D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

La Directrice générale fait le dépôt du rapport des intérêts pécuniaires.

3.9

357-11-2019

APPROBATION DES FRAIS DE REFINANCEMENT RELATIF À UN EMPRUNT

CONSIDÉRANT le refinancement d'un montant de 956 000\$ relatif à un emprunt échéant le 21 janvier;

En conséquence,

Sur la proposition de Lina Trépanier, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

DE PRÉVOIR au budget 2020 un montant de 20 000\$ pour les frais de refinancement qui sera prélevé à même le fond général.

3.10

358-11-2019

ADOPTION DU CONTRAT DE TRAVAIL DE JOSÉE MARTINEAU

CONSIDÉRANT l'embauche de Madame Josée Martineau, à contrat, pour la comptabilité et la tenue de livres;

CONSIDÉRANT qu'il n'en coûte rien de plus à la municipalité que Madame Martineau soit couverte par nos assurances pour responsabilité civile et erreurs et omission en cas d'erreurs;

CONSIDÉRANT que la MMQ demande une signature de contrat afin d'accepter Madame Martineau sur le contrat d'assurances de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du contrat, la directrice générale/ secrétaire - trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

En conséquence,

Sur la proposition de Patrice Lemay, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

D'AUTORISER la directrice générale à signer le contrat de Madame Martineau.

3.11

359-11-2019

APPROBATION DE DON "POUR UN MEILLEUR NOËL CHEZ-NOUS"

Sur la proposition de André Leclerc, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

D'ACHETER une carte professionnelle dans Le Peuple de Lotbinière au montant de 90.00\$ dont 50.00\$ seront retournés en dons à Aide Alimentaire Lotbinière.

3.12

DÉPÔT DE L'ORGANIGRAMME DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

3.13

360-11-2019

APPROBATION POUR LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC M. MARIUS CLOUTIER

CONSIDÉRANT la résolution #266-07-2019;

CONSIDÉRANT que les démarches avec la CPTAQ concernant la parcelle 9 du lot 244 ne sont pas encore commencées et que l'on ne connaît pas la date à laquelle la CPTAQ rendra une décision;

CONSIDÉRANT que la municipalité a besoin de ce terrain pour donner des services aux citoyens;

En conséquence,

Sur la proposition de André Poulin, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents,

QU'UNE ENTENTE soit négociée entre M. Marius Cloutier et la Municipalité de St-Édouard jusqu'à ce que la CPTAQ ait rendu son jugement;

QUE le conseil municipal autorise Madame Denise Poulin, maire, et Madame Marie-Josée Lévesque, Directrice générale, à signer cette entente en respectant le mandat donné par le conseil municipal.

4.SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.TRANSPORT ET HYGIÈNE DU MILIEU

6.SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

7.AMÉNAGEMENT ET URBANISME

7.1

361-11-2019

ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU CCU DU 10 OCTOBRE 2019

QUE Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnées en titre, la directrice générale/ secrétaire - trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Sur la proposition de André Leclerc, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE le Conseil adopte le procès-verbal du CCU du 10 octobre 2019 tel que rédigé.

7.2

AVIS DE MOTION

Avis de motion : dérogation mineure – 1096, rang ST-Charles

André Leclerc DONNE avis de motion lors d'une prochaine séance du conseil d'une demande de dérogation mineur formulée par le propriétaire de l'immeuble situé au 1096, rang St-Charles, pour rendre réputée la marge de recul de 4.91 m au lieu de 12m.

8. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

9. LOISIRS ET CULTURE

9.1

362-11-2019

ANNULATION DE LA RÉOLUTION #347-10-2019 INTITULÉ DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME MISE AUX NORMES DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES

En conséquence,

Sur la proposition de Lina Trépanier, il est unanimement résolu par tous les conseillers présents

D'ANNULER la résolution 347-10-2019.

9.2

363-11-2019

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME ENTENTE BILATÉRALE INTÉGRÉE CANADA-QUÉBEC

CONSIDÉRANT que le terrain de balle a un besoin important en réfection depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT que les terrains de soccer ont besoin de nivellement et de réfection et que l'installation de lignes synthétiques est envisagée;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Patrice Lemay, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents,

D'AUTORISER Madame Marie-Josée Lévesque, directrice générale, de signer et déposer une demande au programme Entente bilatérale intégrée Canada-Québec.

9.3

APPROBATION DE LA DEMANDE DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION AU COMITÉ DES LOISIRS

10. DIVERS

10.1

364-11-2019

APPROBATION DE LA GRATUITÉ POUR LA LOCATION DES LOCAUX MUNICIPAUX POUR LES ORGANISMES DE ST-ÉDOUARD

Sur une proposition de André Leclerc, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents,

QUE les locaux municipaux soient offerts gratuitement aux organismes de St-Édouard, c'est-à-dire : à la FADOQ Sourire, au Cercle des Fermières, au Club Optimiste, au Club de croquet ainsi qu'au Service des incendies à compter du 1^{er} janvier 2020.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été réservée pour le public. Seules les questions demandant des délibérations seront retenues pour les fins du procès-verbal.

365-11-2019

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

En conséquence,

Sur la proposition de monsieur André Poulin, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE la séance soit levée à 20h55.

Denise Poulin, Maire

Marie-Josée Lévesque , directrice général et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette séance de la susdite municipalité.

Marie-Josée Lévesque , directrice générale et secrétaire-trésorière

« Je, Denise Poulin, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Denise Poulin, Maire